

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

'Houkat



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yidich:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

'Houkat

Le serpent tue-t-il ou fait-il vivre ? C'est Hachem qui fait tout !

« *Ils campèrent à la rivière de Zared (...)* » (21, 12)

Dans le Midrach (Bamidbar Rabba 19, (24 SE trouve un commentaire stupéfiant concernant ce verset :

« **Cette rivière n'était large que d'une Zérète** (ce qui représente une demi-coudée (env. 25 cm) : Haza'l l'apprennent de la ressemblance entre le lieu Zared et le mot Zérète), **et ils ne purent la franchir pendant trente-huit ans**, comme il est dit (Dévarim 2, 13) : "**A présent, levez-vous et traversez la rivière du Zared**", et il est écrit (Verset 14) : "**Les jours que nous marchâmes depuis Kadesh Barnéa jusqu'à ce que nous traversassions la rivière du Zared furent de trente-huit ans**". » Par ailleurs, la grande mer Rouge se fendit devant eux et ils la traversèrent à pieds secs.

Cela vient nous apprendre qu'**un homme n'a pas le pouvoir de faire quoi que ce soit, même le plus petit pas, si cela n'a pas été décrété d'En-Haut** et tout dépend de la volonté Divine. **Si le Saint-Béni-Soit-Il le désire, alors même la mer Rouge fuira devant les Bné Israël. Sinon, ils ne pourront traverser ne serait-ce même qu'un ruisseau d'une demi-coudée...** car c'est un fait : l'homme ne peut absolument rien accomplir sans qu'Hachem ne le permette.

L'histoire suivante m'a été rapportée d'une source sûre :

À l'approche du mariage de Rav Guerchon Eidelstein, on loua pour lui un "appartement" d'une seule pièce à Tel Aviv. Lorsqu'il vint s'y installer pour la première fois, juste après le mariage, et qu'il eut besoin d'aller aux toilettes, il constata que dans **toute** la maison, cet endroit n'existait pas. Il se rendit donc chez le propriétaire pour lui demander ce

qu'il en était, et ce dernier lui fit la réponse qui suit :

« En effet, on m'a demandé un appartement d'une pièce (...) or, avec des toilettes, c'est considéré comme deux pièces ! »

Il n'eut pas d'autre choix que de se mettre en quête d'un endroit convenable. Ses pas le menèrent quelques rues plus loin, à un hospice pour vieillards, auxquels il raconta ce qui lui arrivait. Ceux-ci lui permirent, à lui et à la Rabbanite, de venir à chaque fois qu'ils en auraient besoin. Ainsi vécut Rav Guerchon durant plusieurs mois, jusqu'à ce qu'il déménage à Bné Brak. Depuis cette époque, chaque fois que le propriétaire de ce studio venait participer à des réjouissances dans la famille du Rav, ce dernier le recevait avec beaucoup d'honneurs. Il dansait devant lui comme s'il était l'invité le plus important de la cérémonie. Lorsqu'on lui demanda la raison de toute ces marques de considération, il répondit en toute simplicité :

« Il a mis à ma disposition un appartement pour y loger (...) et m'a reçu d'une façon extraordinaire. Il est donc tout à fait normal que je lui marque ma reconnaissance. Et l'histoire de la "deuxième chambre", ça, c'est Hachem qui l'a voulu. Il m'a fait du bien, il est légitime que je lui donne le respect qui lui revient. Quant à l'inconfort et aux inconvénients, c'est un décret de la Providence Divine ! »

Outre l'impression que suscitent ces qualités humaines empreintes de pureté et l'enseignement que l'on peut en tirer, cette anecdote constitue également une source de renforcement de la Emouna dans le Maître du monde : c'est Lui qui accomplit toute chose, seulement Lui et personne à part Lui ! Et même lorsqu'un homme doté du libre-arbitre nous fait du mal et nous cause de la peine, souvenons-nous que cette épreuve ne provient **que** de notre Père céleste !

On raconte la terrible histoire qui suit, à propos de Rav Matach :

Celui-ci veillait, chaque Roch 'Hodèche, à envoyer à un certain homme, une somme d'argent. Il y veillait si scrupuleusement que même lorsque cet homme déménagea, il investit beaucoup d'efforts pour savoir où il habitait et il continua à lui envoyer là-bas son "enveloppe".

Une fois, il dévoila le secret de cette conduite :

Longtemps auparavant, il était allé une fois se tremper dans une rivière. Au même moment, se trouvait sur les lieux l'homme en question. Celui-ci, un complet mécréant, méchant et sans scrupule, lui mit une poutre en bois sur la tête pour l'empêcher de sortir des eaux tumultueuses. Rav Matach faillit rester définitivement au fond de la rivière. Finalement, il le laissa sortir de l'eau. Le Rav conclut l'histoire en disant :

« Sur l'acte criminel de cet homme qui voulut me noyer dans la rivière, je n'ai aucun reproche à faire, car ce n'est pas de lui-même qu'il l'a commis, mais c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui voulut me l'infliger. Il n'était qu'un émissaire de la Providence, car telle était la volonté d'Hachem. Néanmoins, sur le fait qu'à la fin, il m'ait sauvé la vie, je lui dois une reconnaissance éternelle, et il est donc légitime que je lui envoie régulièrement de l'argent en signe de gratitude. »

Certes, cette histoire dépasse l'entendement humain. Néanmoins, souvenons-nous qu'elle ne parle pas d'un homme qui vécut voici des centaines d'années, mais d'un Tsadik contemporain, qui pouvait réellement être qualifié de "vivant" puisqu'il vivait réellement les termes du verset : « *C'est Hachem qui lui a dit : "Insulte-le !"* »

J'ai entendu l'histoire suivante de la bouche de son protagoniste :

Cet homme important vit dans une communauté à l'étranger. Depuis plus de cinq ans, il dut rester au chevet de sa fille,

toute jeune, à l'hôpital. Il raconte que, naturellement, dans de telles circonstances, il vit de nombreux Ba'hourim qui, étant tombés malades, furent forcés de séjourner eux-aussi à l'hôpital. Malheureusement, nombre d'entre eux subirent une chute spirituelle. Or, il y a trois ans, il entendit que l'on avait découvert la maladie ע"ל chez un certain Ba'hour et il comprit que ce dernier s'apprêtait à être hospitalisé durant une longue période. La famille en question comptant parmi ses connaissances, lorsqu'il rencontra le père du Ba'hour, il lui donna plusieurs conseils, fruits de son expérience de séjour dans ce milieu : 1) Veiller le plus possible à ne jamais laisser le Ba'hour seul, afin qu'il ne soit pas entraîné par de mauvaises fréquentations, ni par des visions interdites. 2) Lui trouver une 'Havrouta avec laquelle il étudiera chaque jour afin qu'il n'oublie pas la Torah.

Le père l'écouta et accepta ses conseils. Néanmoins, pour plus de sécurité, notre homme s'adressa au Roch Yéchiva du Ba'hour et s'entretint avec lui de tout le sujet. Par conséquent, la direction de la Yéchiva mit à la disposition du jeune homme un Avrekh qui étudia avec lui chaque jour. La direction de la Yéchiva lui prépara régulièrement des examens en fonction du rythme d'étude qui lui était imposé. Avec l'aide d'Hachem, toutes ces précautions portèrent leurs fruits et le Ba'hour demeura intègre dans sa Emouna, dans sa Torah et dans sa crainte du Ciel. Durant toute cette période où les parents soutinrent leur fils, le protagoniste de l'histoire demeura également à ses côtés des nuits entières, l'accompagnant lorsqu'il allait recevoir ses différents traitements. Durant la même période, il l'aida aussi personnellement à de nombreuses reprises dans divers domaines, et ils tissèrent ainsi un très solide lien d'amitié.

Grâce à D. et à Sa bonté infinie, il y a quelques mois, le Ba'hour guérit complètement, et un grand repas de reconnaissance fut organisé. Le protagoniste de cette histoire fut également invité à y prendre part. Une vive émotion s'empara de

tous les participants lorsque le Ba'hour fit le "Sioum" de la Guemara Baba Kama qu'il avait étudiée pendant tout le temps de son séjour à l'hôpital, accomplissant ainsi l'enseignement de 'Haza'l : « La Torah que j'ai étudiée au temps de l'épreuve, c'est elle qui m'est restée. » Il fit ensuite un discours en l'honneur de l'évènement, empreint d'intelligence.

Notre homme entendit alors le Roch Yéchiva faire au Ba'hour la bénédiction suivante : « De même que tu m'as convié à cette joie, puisses-tu me convier, avec l'aide d'Hachem, à ton "Vort"¹ très bientôt ! » Au même instant, une pensée le traversa : « Si seulement je pouvais mériter un gendre comme lui ! Qui mieux que moi connaît, en effet, son intériorité et sa véritable valeur [moi qui ai vu d'autres jeunes hommes qui, dans la même situation, étaient tombés alors que lui était demeuré intègre] ? D'un autre côté, ce Ba'hour avait un dossier médical dont il fallait peut-être craindre quelque chose.

Il rentra chez lui en compagnie de l'un des Machguih'im de la Yéchiva et, durant tout le trajet, ils discutèrent de ce Ba'hour ce qui lui permit d'en apprendre encore davantage sur les traits de caractère de ce dernier. Lorsqu'il arriva chez lui, il était en proie à une vive émotion. Sa grande fille s'en aperçut et lui en demanda la raison.

« Je reviens à l'instant du repas de reconnaissance offert en l'honneur du Ba'hour untel (...).

- Et qu'est-ce qui vous empêche de me le choisir comme fiancé ?, demanda-t-elle.

- Pour ma part, j'y ai déjà pensé, déclara le père, mais la chose ne dépend que de toi ! »

Notre homme alla demander l'avis des médecins, mais ceux-ci refusèrent de donner

des renseignements précis, en raison du secret médical, et il n'obtint que des informations générales. Il mêla un Chadkhan à l'affaire, et après de multiples enquêtes, le Chidoukh fut conclu à la joie de tous. Durant toute cette période, les deux futurs beaux-pères jouirent d'une aide du Ciel tout à fait particulière qu'il est impossible de détailler ici tant elle fut multiple.

L'extraordinaire de la providence Divine dans cette histoire, est que ce fut précisément grâce aux moments d'épreuve que ce Ba'hour et le père de la jeune fille traversèrent ensemble, que germa l'idée du Chidoukh. Combien le Saint-Béni-Soit-Il multiplia les vicissitudes communes de ces deux êtres afin que ce Chidoukh parvienne à son heureux aboutissement ! [En outre, le père ayant pris part au sauvetage spirituel du Ba'hour, on lui montra, après coup, combien ce qu'un homme fait pour son prochain lui revient en retour sous la forme de bienfaits].

Puisqu'il est question du sujet de l'amélioration des relations entre l'homme et son prochain, on peut y voir une allusion dans un des versets de notre Paracha :

Il est écrit : « *Vous parlerez au rocher et il donnera son eau.* » (20, 8) Car même un homme dur comme du rocher s'assouplit lorsqu'on lui "parle". Ce sens simple se retrouve également dans les paroles du verset : « *Une réponse tendre repoussera la colère.* » (Michlé 15, 1), à savoir que même **un homme qu'il est difficile d'entendre et de calmer du fait de sa colère, se tranquilliserait si on lui parle sereinement.** En outre, le verset de notre Paracha fait également allusion à notre devoir de multiplier les paroles d'encouragement adressées à autrui. Car **même s'il est obtus comme un rocher et qu'il nous semble sans aucun espoir, néanmoins, si on lui parle positivement, avec des mots empreints de respect, d'encouragements et de compliments, il**

1. Petite cérémonie que l'on organise lorsque les deux futurs époux concluent leur décision de se marier. N.d.t.

finira par revenir dans le droit chemin, par s'épanouir et par « donner ses eaux ».

Au mois d'Eloul 5782 (2022), se tint une réunion sur le site sacré de Mérone, au cours de laquelle fut relatée en public, devant les membres d'une certaine communauté, l'histoire suivante qui se déroula à la même période : on découvrit chez l'un des membres de cette communauté une tumeur dans le pancréas. Il est malheureusement connu qu'une tumeur dans cet organe est extrêmement dangereuse. Cet Avrekh, qui, de nature, est quelqu'un aux aspirations spirituelles élevées, ne se laissa pas abattre. Outre les prières, il prit également la résolution, dorénavant, **de dire chaque jour une bonne parole (d'encouragement) à une personne au cœur brisé qui n'a personne d'autre pour la renforcer.** Il accomplit sa promesse bien que la chose lui fut parfois difficile. Il est, en effet, bien plus facile de consoler une personne brisée qui fait partie de son groupe d'amis ou sa communauté, que quelqu'un dont personne ne se soucie. Et de fait, quelques temps plus tard, il s'avéra, d'après les examens médicaux, qu'il n'y avait aucune tumeur, et tout rentra dans l'ordre. Ce fut tout simplement **un miracle manifeste qui se produisit alors !**

Dans le public, se trouvait un Avrekh de Beth Chémech, Rav Ch. Biniamine, un homme intègre, bienveillant envers tout le monde, qui n'avait plus eu d'enfant depuis 16 ans. Lorsqu'il entendit cette histoire, il prit la même résolution, et celle-ci fit immédiatement son effet, puisque **le Chabbat de Parachat Chela'h** (qui suivit le même mois d'Eloul ; n.d.t), **il offrit un "Kidouch" en l'honneur de sa fille qui venait de naître, à la joie de tous, après 17 années d'attente !**

C'est dans le même esprit que le Imré Emet explique ce qui est écrit également dans notre Paracha : « *Fais-toi un serpent et place-le sur un pieu ; quiconque a été mordu et le verra, vivra.* » (21, 8) Et la Guemara (Roch Hachana 29a) de demander : "Est-ce le serpent qui fait mourir ou vivre ?" Et de répondre : "En fait, lorsque les Bné Israël levaient les

yeux En-Haut et soumettaient leur cœur à leur Père Céleste, ils étaient guéris et sinon, ils mouraient." La question est connue : s'il en était ainsi, pour quelle **raison devaient-ils regarder le serpent** et pourquoi seulement celui qui le regardait était-il sauf, alors qu'il suffisait d'ordonner à Moché : "Que celui qui a été mordu regarde En-Haut, qu'il soumette son cœur et qu'il vive !" ?

En fait, répond le Imré Emet, c'est précisément ce que le Saint-Béni-Soit-Il désirait leur enseigner : même lorsqu'ils furent frappés, au début, ce n'était pas le fait de la morsure du serpent, mais le fait du décret Divin (et c'est la faute qui en était responsable). La preuve, c'est que même la guérison venait du serpent, par le fait de le regarder. Or, il était impossible que le serpent tue et, en même temps, fasse vivre. Donc, en fait, rien n'était le fruit de la "nature" et lorsqu'ils fautaient, ils étaient punis et lorsqu'ils se repentaient, ils étaient guéris. Tout était à cause du décret Divin et non du serpent. C'est ce que signifie la Guemara : **"Mais lorsqu'ils regardaient En-Haut", à savoir lorsqu'ils regardaient vers l'origine du sujet, au-dessus des actes du serpent.**

Le Ramban exprime également une idée semblable (verset 9) : « Et lorsque l'homme regardait avec concentration vers le serpent d'airain qui était à l'image exacte de celui qui avait frappé, il guérissait, afin de **faire savoir que c'était Hachem qui faisait mourir et qui faisait vivre.** »

En outre, le Saint-Béni-Soit-Il désire que l'homme **fasse sa part d'efforts personnels,** et que, **dans le même temps,** il sache et soit convaincu que toutes ses actions ne changent rien au résultat et que tout ne dépend que du décret décidé à son égard.

Le Sefat Emet (an.56361876) explique ainsi la raison de la contemplation du serpent d'airain : le Saint-Béni-Soit-Il a accompli une chose extraordinaire en donnant au serpent la force de guérir la morsure (le Ramban (verset 9) explique que cela fait partie des voies du Saint-Béni-Soit-Il de guérir l'amertume par l'amertume). Il a donc introduit dans le

serpent, lui-même, qui blesse, la force de guérir. Néanmoins, Sa volonté était que, pendant qu'il accomplissait cet acte qui s'apparente à un acte naturel destiné à guérir le corps, les Bné Israël sachent que ce n'est pas le serpent qui fait vivre, qu'ils regardent vers le Très-Haut et soumettent leur cœur à leur Père céleste avec une foi entière que c'est Lui qui guérit. Pour reprendre ses mots : « **En vérité, le serpent avait la propriété de guérir**, car le Saint-Béni-Soit-Il l'avait investi de cette force (...). Malgré tout, **la volonté était que, tout en s'occupant de ce remède matériel, il regarde et dirige son cœur vers le Ciel**, et réalise que : "Est-ce le serpent qui fait vivre ?" »

Il existe une question connue à propos du psaume "Barékhi Nafchi" (psaume 104, que l'on lit à Roch 'Hodèche ; n.d.t), dans lequel David Hamélekh chante les merveilles de la création. Au milieu de ses paroles, il dit alors :

מִה רַבּוֹ מַעֲשֵׂיךָ ה' כֹּלֵם בַּחֲכֵמָה עֲשִׂית מְלֵאכָה הָאָרֶץ קִינִיךָ
 [« *Comme Tes actions sont grandes Hachem, Tu les as toutes accomplies avec sagesse, la Terre est remplie de Ta création* »]. A priori, ce verset n'est pas à sa place et il aurait dû être placé au début ou à la fin du psaume puisque le chantré détaille (avant cela) les merveilles de la création. Pourquoi s'interrompt-il alors au milieu pour dire : « *Comme Tes actions sont grandes Hachem* » ?

A plusieurs reprises, Rabbi Mordékhaï Drouk l'expliqua en faisant remarquer que dans le verset qui précède, il est écrit :

יֵצֵא אָדָם לַפְעֹל וּלְעִבּוּדָתוֹ עַד עֶרֶב
 [« *L'homme sort à ses entreprises, à son travail, jusqu'à la nuit* »]. C'est par rapport à ce verset que le roi David poursuit en disant : « *Comme Tes actions sont grandes Hachem* ». Il veut nous suggérer que **bien que l'homme ait le devoir de faire sa part d'efforts personnels pour obtenir sa subsistance, de peiner dans ses affaires et de « sortir à ses entreprises, à son travail jusqu'à la nuit », néanmoins, parallèlement, il devra se souvenir que : « Comme Tes actions sont grandes Hachem ! »**. Autrement, il devra toujours avoir à l'esprit que l'homme

ne fait rien par lui-même, dans ses diverses entreprises, ni dans son travail, et tout ce dont il bénéficie n'est que l'expression de : « *Comme Tes actions sont grandes Hachem !* »

Une fois, le Rav de Brisk rencontra un ancien de ses élèves et lui demanda alors : « De quoi t'occupes-tu aujourd'hui ? » L'homme répondit qu'il s'occupait de fabriquer du sucre, en association avec son beau-frère.

A nouveau, le Rav de Brisk lui demanda : « De quoi t'occupes-tu aujourd'hui ? » Et, à nouveau, son ancien élève lui répondit qu'il s'occupait de fabriquer du sucre avec son beau-frère. Après la troisième fois que le Rav de Brisk réitéra sa question et que son disciple lui eut répondu la même réponse, le Rav déclara : « Voyez-vous, ce juif pense que j'ai un problème de compréhension. Il n'en est rien. C'est **lui**, au contraire, qui ne comprend pas mes paroles. Car, si je lui avais demandé : "**Que fait le Saint-Béni-Soit-Il pour toi ?**", il convenait en effet qu'il me réponde en me racontant son histoire d'association avec son beau-frère, parce qu'elle concerne la subsistance qui parvient à l'homme du Ciel. Mais, puisque je lui ai demandé ce qu'il **fait**, **lui**, il aurait dû me donner une réponse concernant sa crainte du Ciel, comme 'Haza'l l'enseignent : "Tout est dans les mains du Ciel, sauf la crainte du Ciel !" »

Bien au contraire, **lorsqu'un homme enracinera en lui-même la foi sans concession qu'il ne fait en rien partie de "l'affaire", et que c'est uniquement le Saint-Béni-Soit-Il qui dirige tout, que ce soient les bénéfiques comme les..., c'est alors qu'il verra la délivrance divine.**

Voici l'histoire qui se déroula chez l'Admour de Kapitchnitz, le fils de l'Admour Rabbi Avraham Yéhochoua Héchel :

Jadis, il s'occupait, pour subvenir à ses besoins, du commerce des diamants (à la bourse des diamants de Manhattan). Une fois, il arriva que durant plusieurs semaines de suite, il ne fit pas le moindre petit bénéfice. Le cœur lourd,

il raconta à son illustre père qu'il ne "**faisait rien**" (dans le langage usuel, cela signifiait qu'il ne gagnait rien). Qu'allait-il advenir de lui et de sa famille ? Allaient-ils manquer de pain, de vêtements ? Son vénérable père lui répondit alors :

« **De ce fait, tu dois te répéter et enraciner en toi-même qu'en vérité, "tu ne fais rien", car tout est accompli par le Ciel.** Tout est entre les mains du Saint-Béni-Soit-Il qui décrète si un homme gagnera quelque chose ou non, sans aucun rapport avec la manière dont il a travaillé ou dont il s'est fatigué ! »

Plusieurs semaines passèrent encore et la situation ne s'arrangea pas pour autant : il ne réussissait toujours pas dans son commerce et ne faisait toujours pas le moindre bénéfice. A cette période, un certain

vendredi, alors que le moment était déjà venu de quitter les lieux et de retourner chez lui pour se préparer au Chabbat, Rav Moché se tint à côté de la porte du coffre-fort pour y enfermer les diamants. Accablé, il leva les yeux au Ciel en s'écriant du plus profond de son cœur, avec une foi limpide :

« **Maître du monde, ce n'est pas moi qui fais quoi que ce soit (...)** ! » Or voici que, de manière extraordinaire, alors qu'il était encore en train de faire cette "déclaration", le téléphone de son comptoir retentit : à l'autre bout de la ligne, se trouvait un commerçant qui désirait lui acheter une quantité importante de diamants. En un instant, il gagna tout ce qu'il n'avait pas gagné durant les semaines précédentes et sortit ainsi des ténèbres vers la lumière !